



Délibération : DC\_2024\_074

## Conseil Communautaire du 30 septembre 2024

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 60

#### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS a donné procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Christian CASTEL  
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Colette WATREMEZ, Sabine BUFI a donné procuration à Thierry THIROUX, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, Monique JOLY  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, CABOOR Sylvie  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

# DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AUBERGE FLEURIE

**Numéro de la délibération : DC\_2024\_074**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- - - - -

## **Le Conseil Communautaire,**

Dans le cadre du projet de requalification de l'Auberge Fleurie, le programme fonctionnel prévoit l'installation d'une activité de restauration, associée à une offre d'hébergement.

Au travers de la requalification du site de « l'Auberge Fleurie », l'ambition de la 3CA est d'y créer un pôle touristique multifonctionnel, doté de tous les services nécessaires à l'accueil des touristes, cyclotouristes et des groupes, d'en faire un lieu d'animation, y compris pour la population locale, et d'y développer des synergies avec le MusVerre.

Au-delà de la volonté de préservation d'un ensemble patrimonial connu et reconnu, ce projet s'inscrit dans le schéma de développement touristique de la « Destination Avesnois », apportant une offre nouvelle en matière de restauration, d'accueil et d'information.

Dans cette volonté de développement du dynamisme économique du territoire et de son attractivité, il apparaît indispensable que l'opérateur en charge des activités de restauration et d'hébergement touristique dispose d'une licence autorisant le débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie (licence IV). La mise à disposition de celle-ci au futur concessionnaire constitue un atout indéniable pour attirer les opérateurs intéressés et donc pour assurer la pleine réussite du projet.

Partant, il est proposé au Conseil de communauté que la Communauté de communes se porte acquéreuse d'une Licence IV permettant de développer et de pérenniser l'activité de l'opérateur en charge des espaces « restauration » et « hébergement » du futur site dit de l'Auberge Fleurie, dans l'intérêt du développement économique.

Le bien concerné est le suivant :

- Désignation du bien :

Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, actuellement exploitée sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe

- Propriétaire du bien :

Monsieur Patrick LECOUTURIER

- Conditions de cession :

Le montant de la cession est réparti comme suit :

- Prix d'acquisition : 15 000 €
- Frais de notaire : 1 200 € HT
- Frais de formalité : 400 € HT

La Licence IV sera louée/mise à disposition du futur concessionnaire, en charge des activités « restauration » et « hébergement » du site dit de l'Auberge Fleurie, et les modalités seront précisées par convention ultérieure (qui sera soumise au vote du Conseil de communauté).

A défaut d'utilisation, la commune d'origine restera prioritaire en cas de revente.

## II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

**Ouï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie au prix de 15 000 €, auxquels s'ajoutent 1 600€ HT pour frais de notaire et frais de formalité ;
- **DESIGNER** Maître THERY notaire à Doullers (59440) pour rédiger l'acte notarié ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier, et à solliciter du préfet le transfert de la Licence IV ;
- **D'EN CONFIER** l'exploitation au futur concessionnaire en charge des activités de restauration et d'hébergement du site dit de l'Auberge Fleurie, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment l'obligation de formation) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget 2024.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

***Envoyé en préfecture le 10/10/2024***

***Reçu en préfecture le 10/10/2024***

***Publié le 10/10/2024***

***ID : 059-200043263-20241010-DC\_2024\_074-DE***